

## **Fiche Technique n°2**

### **Plafonnement de la déduction de production locale d'énergie électrique**

***L'objectif majeur poursuivi aujourd'hui étant la réduction de la consommation pour chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments, nous demandons à ce que soit maintenue l'obligation d'une consommation maximale avant la prise en compte de la production locale d'énergie électrique photovoltaïque garantissant ainsi des bâtiments à faibles besoins de chauffage telle que définie dans le référentiel construit et utilisé par Effinergie.***

---

#### **Exposé des motifs :**

##### Calcul Thermique

La conception d'un bâtiment neuf ou rénové basse consommation passe par deux étapes complémentaires :

- Limiter les besoins d'énergie  de chauffage et d'eau chaude sanitaire
- puis implanter la production électrique locale pour compenser notamment des consommations électriques d'équipements qui ne sont pas encore pris en compte aujourd'hui dans la réglementation malgré leur importance croissante dans la consommation des secteurs de l'habitat et du tertiaire.

Cette démarche est clairement intégrée dans le projet de RT2012 via une double exigence (BBio et Cmax). Elle est intégrée sous des formes diverses dans tous les labels de bâtiments basse consommation étrangers tels que Minergie et Passivhaus.

En revanche, il n'existe pas d'exigence de ce type dans le label BBC publié au journal officiel. Ceci ouvre la voie à des bâtiments sur lesquels des besoins importants d'énergie sont compensés par une production photovoltaïque. On a alors un gaspillage manifeste d'énergie.

Effinergie a très rapidement identifié ce problème. A la suite d'un débat sur le sujet dans le COMOP 1, un travail associant la DHUP et le syndicat des énergies renouvelables ainsi qu' Effinergie, une exigence complémentaire a été intégrée dans le label BBC Effinergie.

La conception visant de faibles besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire garantit un bâtiment de qualité. Cette qualité est encore assurée avec une consommation hors production électrique faible qui peut aller jusqu'à 62 (50 +12) kWhep/m<sup>2</sup>an pour le secteur de l'habitat avec une production d'électricité locale dans de bonnes conditions qui permet de ramener la performance du bâtiment au niveau exigé voire d'aboutir à un bâtiment à énergie positive.

La valeur de 12kWhep/m<sup>2</sup>.an représente la part des autres usages que ceux du chauffage et de l'eau chaude sanitaire permettant à un bâtiment BBC effinergie d'avoir une consommation effective de 62 kWhep/m<sup>2</sup> compte tenu de sa production locale.

Il est question aujourd'hui de supprimer cette exigence complémentaire.

Calcul de l'incidence de l'installation de panneaux photovoltaïque sur une maison primo-accédant de 103 m<sup>2</sup> RDC + 1niveau si on supprime cette exigence complémentaire

rappel Niveau BBC	65	65	60	55	50	45	45	40
Elec	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3

Note argumentaire production local d'électricité  
EFFINERGIE/COLLECTIF ISOLONS LA TERRE

Conso RT2005 kWh/m²	235	259	223	205	186	178	179	129
Gain Apport PV 27 m²	57	64	63	63	70	70	86	86
Conso finale	178	195	160	142	116	108	93	43
Gaz	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3
Conso RT2005 kWh/m²	125	135	119	112	102	98	98	75
Gain Apport PV 27 m²	57	64	63	63	70	70	86	86
Conso finale	68	71	56	49	32	28	12	-11

#### Constat:

En chauffage électrique, cette maison conforme aux exigences de la RT 2005 équipée de chauffage électrique direct et de 27 m² de panneaux photovoltaïques est conforme au niveau BBC en zone H3 (à quelques % près) sans aucun effort complémentaire.

Dans les Zones H2 une perméabilité de 0,8 mesurée et un petit effort sur le bâti, classe ces maisons en BBC pour un surcout d'environ 2000€.

En chauffage GAZ, la mise en place de 27 m² de photovoltaïque sur une maison strictement conforme RT 2005, rend l'ensemble des projets BBC quelle que soit la zone (avec en plus une maison à énergie positive en zone H3).

Par rapport aux seuils actuels BBC Effinergie, la consommation réelle d'énergie de la maison est doublée en zone H1, quasiment triplée en zone H3 et dans tous les cas bien supérieure aux ambitions initiales.

Pour exemple, en Languedoc-Roussillon, sur les 2500 dossiers 2008 déposés dans le cadre des aides aux installations PV des particuliers, la puissance moyenne est de 27Wc par m² soit pour une maison une surface moyenne située entre 25 et 30 m² de panneaux.

#### Conséquences :

- La consommation propre du bâtiment reste très importante pour l'utilisateur, ne réduisant pas le risque en matière de solvabilité long terme.
- Le bonus crédit PTZ de 20 000 € risque de ne pas profiter à des bâtiments conçus pour avoir de faibles besoins de chauffage et à l'inverse aider des constructions qui resteront au niveau de la RT 2005.
- La problématique des pics de consommation en hiver n'est en rien résolue avec les conséquences attendues concernant les rejets de CO<sub>2</sub> par la mise en route des centrales thermiques.
- Les installations de production locale d'électricité se feraient au détriment notamment de la banalisation de la production ECS par thermo dynamique sur air extrait dont l'efficacité toute l'année est prouvée et dont le coût est modique; or l'ECS est le seul poste important de consommation incompressible qu'il est essentiel de réduire..
- La consommation d'énergie électrique non captive continuera à croître du fait du mauvais traitement de l'enveloppe du bâtiment et de la production d'ECS.
- En termes macroéconomiques, les objectifs du Grenelle seront détournés

Le bonus du PTZ n'est-il pas fait pour réduire les consommations d'énergie pour le particulier par l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment (isolation et étanchéité), et la mise en œuvre d'équipements performants qui **réduisent les consommations** pour le chauffage ou l'eau chaude sanitaire ?

**Conclusion : maintenir le plafonnement de production locale d'électricité à 12 kWh/m² ou fixer un niveau de besoins de chauffage et ECS maîtrisés, concourt directement à la réduction de la consommation des usages chauffage et production d'ECS. Cette règle permet une rétrocession au réseau bien plus importante, une valorisation des choix de l'utilisateur, une augmentation de sa solvabilité ou de son pouvoir d'achat.**

**Il faut noter que cette règle Effinergie ne limite pas la surface installée et donc la revente du particulier à EDF de l'énergie produite excédentaire.**

Note argumentaire production local d'électricité  
EFFINERGIE/COLLECTIF ISOLONS LA TERRE

**Ce que nous proposons, c'est que cette production locale ne se traduise pas pour les bâtiments neufs à construire :**

- **par une détérioration de la qualité de l'enveloppe du bâtiment pour toute sa durée de vie**
- **par un droit à consommer plus pour un coût environnemental très détérioré**

**et ceci** tout en préparant les performances à venir des bâtiments en terme de compensation locale des consommations d'électricité spécifique qui prennent une importance croissante dans la perspective de bâtiments à énergie véritablement positive.